

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du sept décembre deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Claudine GENARD - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Grégory SPYCHALA (arrivé à 18h40) - Dominique DAUCHY

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Ali FARHI a donné pouvoir à Élisabeth SEREUSE
Pascal CROMBE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

ÉTAIENT ABSENTS

Sylvia PISANO
Léa DEQUAYE
Tiphonie OTLET
Gérard QUINET
Claudine HERLIN

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du maintien de la sécurité et de la tranquillité publique, la commune va procéder à la mise en place de caméras de vidéoprotection sur l'ensemble de son territoire.

CONSIDÉRANT qu'une partie du système de vidéoprotection va être implantée sur la façade du n°4 de la rue René Franck,

CONSIDÉRANT que cet immeuble est la propriété de Monsieur Addelhak DRIHMI, qui a donné son accord à la commune pour procéder à l'installation de son matériel de vidéoprotection.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour la pose de matériel de vidéoprotection sur un immeuble privé.

SÉANCE : le 13 décembre 2022

Délibération n° : 22-12-21

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

**Objet : Convention pour la pose de
matériel de vidéoprotection sur un
immeuble privé**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Votes Pour : 22

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215904590-20221221-22_12_21-DE

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétaire Général

Acte mis en ligne le :

Acte transmis au contrôle de légalité le :

22 DEC. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

Le Maire

Sandrine GOMBERT